

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat
et des sessions de la Conférence des Parties

RAPPORTS FINANCIERS POUR 2020-2022

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat conformément à l'obligation de faire rapport en vertu de la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*.

Introduction

2. Le Secrétariat a préparé le rapport tel que présenté dans le présent document pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2022 pour les deux fonds d'affectation spéciale de la Convention, en utilisant le format approuvé pour la présentation des rapports financiers sur le programme de travail chiffré.
3. Au cours de la période écoulée depuis la 18^e session de la Conférence des Parties en 2019, le Secrétariat a préparé des rapports trimestriels à l'attention des membres du Sous-comité des finances et du budget sur la situation financière relative aux contributions et dépenses pour les deux fonds d'affectation spéciale. Ces rapports se trouvent sur le site Web de la CITES, à la page intitulée – Comment la CITES est-elle financée ? – Rapport trimestriel au Sous-comité des finances et du budget pour la période triennale 2020-2022 : <https://cites.org/fra/disc/fund.php>.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2020

4. À la 74^e session du Comité permanent (SC74, Lyon, mars 2022), le Secrétariat a présenté son rapport sur les dépenses associées à son programme de travail chiffré pour 2019, 2020 et 2021 (jusqu'au 30 septembre 2021) dans le document [SC74 Doc. 7](#), *Questions financières*.
5. L'annexe 1 du présent document contient le programme de travail chiffré pour 2020, avec les dépenses finales du Fonds d'affectation spéciale de la CITES (CTL – *CITES Trust Fund*), y compris les dépenses d'appui aux programmes, qui s'élèvent à 4,8 millions d'USD, soit 78 % du budget total du Secrétariat pour 2020 ou 6,2 millions d'USD. La sous-utilisation des fonds pour l'année est principalement due au report des réunions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent, à des retards dans le recrutement des deux nouveaux postes approuvés à la CoP18 entraînant le fait qu'aucun financement n'a été utilisé à partir du solde du fonds pour les postes P-2 et GS, ainsi qu'à des coûts moindres pour le maintien du bureau à Genève et un moins grand nombre de voyages officiels. Pendant une grande partie de l'année 2020, de la mi-mars à la fin de l'année, le personnel du Secrétariat a télétravaillé à plein temps, conformément aux mesures sanitaires du pays hôte. De plus, aucun voyage officiel n'a été autorisé en raison de la pandémie de COVID-19.
6. L'annexe présente également les dépenses et les contributions reçues en 2020 en relation avec chaque activité et financées par le Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL). Il convient de noter que toutes les dépenses indiquées par activité et financées par des recettes provenant des fonds

d'affectation spéciale CTL ou QTL sont couvertes par des ressources régulières provenant des cotisations ou de contributions de donateurs. Aucun recouvrement de coûts n'a été collecté au cours de l'année.

7. Le barème des contributions de chaque Partie au Fonds d'affectation spéciale de la CITES (CTL) et les paiements effectués en 2020 figurent à l'annexe 2 du présent document. Le taux de collecte global pour 2020 était de 75,5 % et comprenait la contribution entière ou partielle de 4,7 millions USD reçue de 74 Parties. Pour les années précédentes, 1 128 458 USD restaient à payer au 31 décembre 2020.
8. L'annexe 3 contient des informations sur les contributions des donateurs au Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) en 2020. Au 31 décembre 2020, un montant total de 9,7 millions USD, soit 68 % du budget indicatif total pour 2020, avait été déposé.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2021

9. L'annexe 4 fournit des informations sur l'exécution du budget du Fonds d'affectation spéciale (CTL) pour l'année 2021. Sur un budget annuel moyen total de près de 6,2 millions USD, les dépenses totales, comprenant les dépenses d'appui aux programmes, se sont élevées à 6 millions USD, soit un taux d'exécution de 96 %.
10. Les dépenses globales comprennent les coûts liés aux réunions en ligne des organes directeurs de la CITES (Comité pour les animaux, Comité pour les plantes et Comité permanent) qui se sont tenues en mai-juin 2021 et aux deux nouveaux postes approuvés à la CoP18 (poste P-2 et poste GS à financer par le solde cumulé du fonds). Au cours de l'année 2021, le Secrétariat a réalisé des économies sur la quasi-totalité du budget des voyages officiels en raison des restrictions sur les déplacements. D'autres économies ont été réalisées au cours de l'année en ce qui concerne les déplacements des membres parrainés pour assister aux réunions des organes directeurs et consultatifs, puisque seules des réunions en ligne ont été organisées. Les autres coûts de fonctionnement (sous-rubrique G) liés à l'entretien du bureau et du matériel n'ont pas été dépensés, car le personnel du Secrétariat a dû continuer à travailler principalement à domicile pendant la majeure partie de la période en 2021, conformément à la recommandation de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et des autorités du pays hôte.
11. Compte tenu des économies réalisées, la mise en œuvre de la décision intersessions prise par le Comité permanent en février 2021, conformément à la notification n° 2021/015, d'approuver un transfert exceptionnel unique de 280 700 USD provenant des économies prévues pour 2020 sur le budget des réunions des organes directeurs et consultatifs pour l'organisation éventuelle de ces réunions au cours de l'année 2021, n'a pas été nécessaire. Par conséquent, aucun montant n'a été transféré des comptes 2020 vers les comptes 2021. De même, aucun financement n'a été utilisé à partir du solde des fonds pour les postes P-2 et GS, car le budget global de 2021 était suffisant pour couvrir le coût salarial des deux postes.
12. L'annexe 5 présente des informations sur l'état des contributions au 31 décembre 2021. Le taux de collecte global pour 2021 était de 87,5 % et comprenait la contribution entière ou partielle de 4,9 millions USD reçue de 114 Parties.
13. L'annexe 6 présente la répartition annuelle des contributions impayées au 31 décembre 2021, qui s'élève à 1 900 435 USD. Il convient de noter que les contributions obligatoires impayées de longue date seront comptabilisées comme des créances douteuses et, conformément aux normes comptables internationales du secteur public, des provisions provenant de la réserve seront constituées dans les comptes pour couvrir ces montants, réduisant ainsi le montant disponible pour l'utilisation des Parties.
14. L'annexe 7 montre différents donateurs et leurs contributions aux activités spécifiques financées par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL), un total de 9,7 millions USD ayant été déposé avant le 31 décembre 2021.
15. Les comptes certifiés pour 2019 et 2020 des deux fonds d'affectation spéciale sont présentés à l'annexe 8 et font partie intégrante des comptes certifiés du Programme des Nations unies pour l'environnement pour les années 2019 et 2020. Il est prévu que les comptes certifiés définitifs pour 2021 (annexe 13) soient disponibles au cours du second semestre de 2022 et qu'ils soient publiés sur le site Web de la CITES, sur lequel tous les comptes certifiés définitifs sont mis en ligne.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour la période allant jusqu'au 30 juin 2022

16. Les annexes 9 à 12 présentent des informations sur les dépenses et les contributions des deux fonds d'affectation spéciale pour la période allant jusqu'au 30 juin 2022.
17. Des informations actualisées sur les dépenses et les contributions des deux fonds d'affectation spéciale pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022, y compris des projections pour l'ensemble de l'année, seront fournies au début du mois d'octobre 2022, ce qui permettra de disposer de chiffres plus actualisés pour l'année. Les informations mises à jour seront présentées dans les annexes 14 à 16.
18. Au cours de l'intersession, le Secrétariat a poursuivi son travail d'identification des domaines permettant de réaliser des gains d'efficacité et utilise désormais les contrats du système mondial ou local du siège des Nations Unies (UNHQ), de l'ONUG et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) :
 - achat de plateformes en ligne (Interactio, Interpretfy ou Kudo) par l'intermédiaire de l'UNHQ ;
 - achat d'ordinateurs Lenovo par l'intermédiaire de l'ONUG ;
 - achat de fournitures de bureau par l'intermédiaire de l'ONUG ;
 - achat d'appareils et de services de téléphonie mobile par l'intermédiaire de l'ONUG ;
 - achat de licences Adobe par l'intermédiaire du PNUE ; et
 - achat de services Web par l'intermédiaire du PNUE.

Mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale (CTL) pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

19. Comme présenté dans le document SC74 Doc. 7, les règles générales applicables au mandat (TOR) ou au règlement financier sont qu'ils sont régis par le Règlement financier et les règles de gestion financière des Nations Unies, son Statut et Règlement du personnel et d'autres politiques ou procédures administratives promulguées par le Secrétaire général des Nations Unies et les politiques et procédures administratives du PNUE pour les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) qu'il administre.
20. Le mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale de la CITES couvre les règles et règlements mentionnés ci-dessus. Il doit être considéré comme complétant le texte de la résolution pour le financement et le programme de travail chiffré du Secrétariat et continuer d'en faire partie en tant qu'annexe aux résolutions sur le financement.
21. Le Secrétariat propose donc de ne procéder à aucune autre révision/aucun autre amendement du mandat actuel.

Droits d'inscription pour les organisations observatrices

22. Suite aux informations présentées dans le document SC74 Doc. 7 sur les droits d'inscription des organisations observatrices, y compris les mises à jour sur la façon dont les droits d'inscription sont appliqués dans d'autres AEM et organes de gestion des ressources naturelles, le Secrétariat propose que le niveau actuel de structure des droits d'inscription reste en vigueur et qu'aucune nouvelle catégorie ne soit introduite, compte tenu des coûts administratifs liés à la gestion des revenus.
23. Un examen plus approfondi de l'opportunité d'appliquer des frais d'inscription pour les réunions en ligne peut être envisagé et une redevance possible pourrait être au même niveau que pour les visiteurs internationaux, soit 100 USD par délégué observateur.
24. Les droits d'inscription perçus lors de chaque réunion d'un organe directeur sont enregistrés sur une subvention distincte dans Umoja et restent à la disposition des Parties pour une utilisation lors de chaque session de la CoP. Au 30 juin 2022, le solde cumulé des autres ressources s'élève à 185 954 USD.

Recommandation

25. Le Secrétariat demande à la Conférence des Parties d'accepter le rapport des dépenses engagées et d'approuver les rapports de mise en œuvre des programmes de travail chiffrés pour 2020, 2021 et 2022 (jusqu'au 30 septembre 2022).

Annexes au présent document

26. Le présent document comporte 16 annexes dont la liste figure ci-dessous.

- Annexe 1 : Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2020
- Annexe 2 : État des contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 31 décembre 2020
- Annexe 3 : État des contributions du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 31 décembre 2020
- Annexe 4 : Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2021
- Annexe 5 : État des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CITES (CTL) au 31 décembre 2021
- Annexe 6 : Répartition annuelle des contributions impayées au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 31 décembre 2021
- Annexe 7 : État des contributions du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 31 décembre 2021
- Annexe 8 : État des recettes et dépenses et changements dans la réserve et le solde du fonds pour la période 2019-2020
- Annexe 9 : Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2022 (jusqu'au 30 juin 2022)
- Annexe 10 : État des contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 30 juin 2022
- Annexe 11 : Répartition annuelle des contributions impayées au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 30 juin 2022
- Annexe 12 : État des contributions du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 30 juin 2022
- Annexe 13 : État de la performance et de la situation financière pour l'année s'achevant le 31 décembre 2021
- Annexe 14 : Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2022 (jusqu'au 30 septembre 2022)
- Annexe 15 : État des contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 30 septembre 2022
- Annexe 16 : État des contributions du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 30 septembre 2022